



PROGRAMME D'ÉMISSION DE TITRES
(EURO MEDIUM TERM NOTE PROGRAMME)
DE 750.000.000 D'EUROS

Le présent supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base du 13 octobre 2014 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (« **l'AMF** ») sous le n°14-548 en date du 13 octobre 2014, préparé par la Région des Pays de la Loire (« **l'Emetteur** » ou la « **Région des Pays de la Loire** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 750.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »), ainsi qu'avec le supplément au Prospectus de Base du 28 octobre 2014 visé par l'AMF sous le n°14-581 en date du 28 octobre 2014. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent Supplément a été préparé à la suite de l'adoption du budget de l'année 2015 de l'Emetteur, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, aux bureaux désignés des Agents Payeurs, tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base, et sera publié sur le site internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.paysdelaloire.fr).

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire ces Titres avant que ce Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrés après la publication de ce Supplément, soit jusqu'au 18 mai 2015.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, nous attestons que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nantes, le 13 mai 2015

Région des Pays de la Loire

Hôtel de Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes Cedex 9
FRANCE

Représentée par :

Monsieur Jacques AUXIETTE
Président du Conseil Régional
Téléphone : +33 2 28 20 55 12



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 13 mai 2015 sous le numéro n° 15-199. Ce Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base tel que complété par ce Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.

TABLE DES MATIERES

1- Modification du résumé du Prospectus de Base.....	4
2- Le Budget 2015 de la Région des Pays de la Loire	5
Les grands équilibres du budget primitif 2015	5
Les dépenses du budget primitif 2015.....	6
Développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation	7
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	8
Education et apprentissage.....	8
Infrastructures, transports et déplacements	9
Aménagement du territoire et environnement.....	9
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales	10
Solidarités, santé, et égalité des droits	10
Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire	11
Les recettes du budget primitif 2015	12
Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité	12
La fiscalité indirecte.....	13
Les concours financiers de l'Etat	13
Autres recettes, liées aux politiques régionales.....	13
Un emprunt d'équilibre contenu	13

Le présent Supplément au Prospectus de Base présente le Budget 2015 de la Région des Pays de la Loire qui a été adopté par le Conseil régional des Pays de la Loire le 6 février 2015.

1- Modification du résumé du Prospectus de Base

La section B48 « Situation des finances publiques et du commerce extérieur/principales informations en la matière pour les deux exercices budgétaires/changement notable survenu depuis la fin du dernier exercice budgétaire » du résumé du Prospectus de Base est supprimée et remplacée par la section suivante :

B.48	Situation des finances publiques et du commerce extérieur/principales informations en la matière pour les deux exercices budgétaires/changement notable survenu depuis la fin du dernier exercice budgétaire																																																																																																																																																																		
	<p><i>Situation des finances publiques pour les derniers exercices budgétaires</i></p> <p>Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes administratifs de l'Émetteur pour les exercices 2011, 2012 et 2013 constituant les trois derniers exercices clos. Les données de l'exercice 2014 sont des données budgétaires mentionnées à titre indicatif, le compte administratif 2014 étant voté en juin 2015. Ces dernières sont extraites de la décision modificative n°2 de l'Émetteur pour l'exercice 2014, adoptée le 17 octobre 2014.</p> <p style="text-align: center;">Structure financière des dépenses et des recettes 2011, 2012, 2013 et 2014</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="text-align: right;">En M €</th> <th style="text-align: right;">2011</th> <th style="text-align: right;">2012</th> <th style="text-align: right;">2013</th> <th style="text-align: right;">2014*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fiscalité</td> <td></td> <td style="text-align: right;">528,5</td> <td style="text-align: right;">537,7</td> <td style="text-align: right;">559,7</td> <td style="text-align: right;">614,5</td> </tr> <tr> <td>Transferts reçus</td> <td></td> <td style="text-align: right;">396,3</td> <td style="text-align: right;">395,1</td> <td style="text-align: right;">399,4</td> <td style="text-align: right;">329,3</td> </tr> <tr> <td>Autres recettes</td> <td></td> <td style="text-align: right;">116,5</td> <td style="text-align: right;">125,6</td> <td style="text-align: right;">120,7</td> <td style="text-align: right;">127,5</td> </tr> <tr> <td>Recettes de gestion</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1041,4</td> <td style="text-align: right;">1058,4</td> <td style="text-align: right;">1079,7</td> <td style="text-align: right;">1071,2</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de gestion</td> <td></td> <td style="text-align: right;">701,3</td> <td style="text-align: right;">730,6</td> <td style="text-align: right;">744,1</td> <td style="text-align: right;">784,5</td> </tr> <tr> <td>Épargne de gestion</td> <td></td> <td style="text-align: right;">340,1</td> <td style="text-align: right;">327,8</td> <td style="text-align: right;">335,7</td> <td style="text-align: right;">286,7</td> </tr> <tr> <td>Produits financiers</td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,0</td> <td style="text-align: right;">1,5</td> <td style="text-align: right;">1,7</td> <td style="text-align: right;">1,5</td> </tr> <tr> <td>Charges financières</td> <td></td> <td style="text-align: right;">27,3</td> <td style="text-align: right;">28,3</td> <td style="text-align: right;">29,5</td> <td style="text-align: right;">37,5</td> </tr> <tr> <td>Épargne brute</td> <td></td> <td style="text-align: right;">315,8</td> <td style="text-align: right;">301,1</td> <td style="text-align: right;">307,8</td> <td style="text-align: right;">250,8</td> </tr> <tr> <td>Recettes d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">111,4</td> <td style="text-align: right;">112,3</td> <td style="text-align: right;">134,9</td> <td style="text-align: right;">177,2</td> </tr> <tr> <td>Dépenses d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">416,2</td> <td style="text-align: right;">484,3</td> <td style="text-align: right;">582,6</td> <td style="text-align: right;">674,7</td> </tr> <tr> <td>Solde avant dette</td> <td></td> <td style="text-align: right;">11,0</td> <td style="text-align: right;">-71,0</td> <td style="text-align: right;">-139,9</td> <td style="text-align: right;">-246,7</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td></td> <td style="text-align: right;">75,4</td> <td style="text-align: right;">73,8</td> <td style="text-align: right;">72,9</td> <td style="text-align: right;">82,0</td> </tr> <tr> <td>Nouveaux emprunts</td> <td></td> <td style="text-align: right;">66,4</td> <td style="text-align: right;">160,0</td> <td style="text-align: right;">214,7</td> <td style="text-align: right;">299,3</td> </tr> <tr> <td>Variation nette de dette</td> <td></td> <td style="text-align: right;">-9,0</td> <td style="text-align: right;">86,2</td> <td style="text-align: right;">141,9</td> <td style="text-align: right;">217,3</td> </tr> <tr> <td>Mouvements comptables sur emprunts (en dépenses et en recettes)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">151,4</td> <td style="text-align: right;">112,1</td> <td style="text-align: right;">47,5</td> <td style="text-align: right;">200,0</td> </tr> <tr> <td>Solde budgétaire</td> <td></td> <td style="text-align: right;">2,0</td> <td style="text-align: right;">15,2</td> <td style="text-align: right;">2,0</td> <td style="text-align: right;">-29,4</td> </tr> <tr> <td>Encours de dette</td> <td></td> <td style="text-align: right;">918,9</td> <td style="text-align: right;">1005,1</td> <td style="text-align: right;">1146,9</td> <td style="text-align: right;">1364,2</td> </tr> <tr> <td> Court terme</td> <td></td> <td style="text-align: right;">20,0</td> <td style="text-align: right;">40,0</td> <td style="text-align: right;">40,0</td> <td style="text-align: right;">40,0</td> </tr> <tr> <td> Long terme</td> <td></td> <td style="text-align: right;">918,9</td> <td style="text-align: right;">1005,1</td> <td style="text-align: right;">1146,9</td> <td style="text-align: right;">1364,2</td> </tr> <tr> <td>Total Dette propre</td> <td></td> <td style="text-align: right;">938,9</td> <td style="text-align: right;">1045,1</td> <td style="text-align: right;">1186,9</td> <td style="text-align: right;">1404,2</td> </tr> <tr> <td>-Disponibilités</td> <td></td> <td style="text-align: right;">17,5</td> <td style="text-align: right;">47,1</td> <td style="text-align: right;">27,7</td> <td style="text-align: right;">27,7</td> </tr> <tr> <td>Dette nette</td> <td></td> <td style="text-align: right;">921,3</td> <td style="text-align: right;">997,9</td> <td style="text-align: right;">1159,2</td> <td style="text-align: right;">1376,5</td> </tr> <tr> <td>Dette garantie (hors bilan)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">24,6</td> <td style="text-align: right;">22,9</td> <td style="text-align: right;">24,9</td> <td style="text-align: right;">24,9</td> </tr> <tr> <td>Dette des budgets annexes</td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,0</td> <td style="text-align: right;">0,0</td> <td style="text-align: right;">0,0</td> <td style="text-align: right;">0,0</td> </tr> <tr> <td>Dette des entités satellites (hors garanties)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">2,7</td> <td style="text-align: right;">3,2</td> <td style="text-align: right;">4,6</td> <td style="text-align: right;">4,6</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'encours de dette au 31 décembre 2013 de l'Émetteur s'élève à 1 146 948 644 €, contre 1 005 064 167 € au 31 décembre 2012.</p> <p><i>Situation du commerce extérieur</i></p> <p>Sans objet. L'Émetteur ne dispose pas d'informations pertinentes sur le commerce extérieur de L'Émetteur.</p> <p><i>Changement notable</i></p> <p>Aucun changement notable de la situation financière de l'Émetteur n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2013, date de clôture des comptes administratifs pour l'exercice 2013 (dernier exercice clos à la date du présent Supplément au Prospectus de Base).</p>		En M €	2011	2012	2013	2014*	Fiscalité		528,5	537,7	559,7	614,5	Transferts reçus		396,3	395,1	399,4	329,3	Autres recettes		116,5	125,6	120,7	127,5	Recettes de gestion		1041,4	1058,4	1079,7	1071,2	Dépenses de gestion		701,3	730,6	744,1	784,5	Épargne de gestion		340,1	327,8	335,7	286,7	Produits financiers		3,0	1,5	1,7	1,5	Charges financières		27,3	28,3	29,5	37,5	Épargne brute		315,8	301,1	307,8	250,8	Recettes d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)		111,4	112,3	134,9	177,2	Dépenses d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)		416,2	484,3	582,6	674,7	Solde avant dette		11,0	-71,0	-139,9	-246,7	Remboursements		75,4	73,8	72,9	82,0	Nouveaux emprunts		66,4	160,0	214,7	299,3	Variation nette de dette		-9,0	86,2	141,9	217,3	Mouvements comptables sur emprunts (en dépenses et en recettes)		151,4	112,1	47,5	200,0	Solde budgétaire		2,0	15,2	2,0	-29,4	Encours de dette		918,9	1005,1	1146,9	1364,2	Court terme		20,0	40,0	40,0	40,0	Long terme		918,9	1005,1	1146,9	1364,2	Total Dette propre		938,9	1045,1	1186,9	1404,2	-Disponibilités		17,5	47,1	27,7	27,7	Dette nette		921,3	997,9	1159,2	1376,5	Dette garantie (hors bilan)		24,6	22,9	24,9	24,9	Dette des budgets annexes		0,0	0,0	0,0	0,0	Dette des entités satellites (hors garanties)		2,7	3,2	4,6	4,6
	En M €	2011	2012	2013	2014*																																																																																																																																																														
Fiscalité		528,5	537,7	559,7	614,5																																																																																																																																																														
Transferts reçus		396,3	395,1	399,4	329,3																																																																																																																																																														
Autres recettes		116,5	125,6	120,7	127,5																																																																																																																																																														
Recettes de gestion		1041,4	1058,4	1079,7	1071,2																																																																																																																																																														
Dépenses de gestion		701,3	730,6	744,1	784,5																																																																																																																																																														
Épargne de gestion		340,1	327,8	335,7	286,7																																																																																																																																																														
Produits financiers		3,0	1,5	1,7	1,5																																																																																																																																																														
Charges financières		27,3	28,3	29,5	37,5																																																																																																																																																														
Épargne brute		315,8	301,1	307,8	250,8																																																																																																																																																														
Recettes d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)		111,4	112,3	134,9	177,2																																																																																																																																																														
Dépenses d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)		416,2	484,3	582,6	674,7																																																																																																																																																														
Solde avant dette		11,0	-71,0	-139,9	-246,7																																																																																																																																																														
Remboursements		75,4	73,8	72,9	82,0																																																																																																																																																														
Nouveaux emprunts		66,4	160,0	214,7	299,3																																																																																																																																																														
Variation nette de dette		-9,0	86,2	141,9	217,3																																																																																																																																																														
Mouvements comptables sur emprunts (en dépenses et en recettes)		151,4	112,1	47,5	200,0																																																																																																																																																														
Solde budgétaire		2,0	15,2	2,0	-29,4																																																																																																																																																														
Encours de dette		918,9	1005,1	1146,9	1364,2																																																																																																																																																														
Court terme		20,0	40,0	40,0	40,0																																																																																																																																																														
Long terme		918,9	1005,1	1146,9	1364,2																																																																																																																																																														
Total Dette propre		938,9	1045,1	1186,9	1404,2																																																																																																																																																														
-Disponibilités		17,5	47,1	27,7	27,7																																																																																																																																																														
Dette nette		921,3	997,9	1159,2	1376,5																																																																																																																																																														
Dette garantie (hors bilan)		24,6	22,9	24,9	24,9																																																																																																																																																														
Dette des budgets annexes		0,0	0,0	0,0	0,0																																																																																																																																																														
Dette des entités satellites (hors garanties)		2,7	3,2	4,6	4,6																																																																																																																																																														

*Pour 2014, il s'agit de données budgétaires prévisionnelles mentionnées à titre indicatif.

2- Le Budget 2015 de la Région des Pays de la Loire

Les développements qui suivent s'insèrent dans la section IV.2.2 (*Les comptes de la Région des Pays de la Loire*) de la partie « *Description de l'Emetteur* » du Prospectus de Base.

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'est réuni en séance plénière les jeudi 5 et vendredi 6 février 2015 pour voter son budget primitif 2015 (le « **BP 2015** »).

Ce nouveau budget porte sur 1.517,78 M€ et témoigne des priorités régionales, axées sur une gestion budgétaire rigoureuse et des dépenses de fonctionnement contenues (+1,5 %, en raison des charges contraintes).

Le maintien d'un haut niveau d'investissements, (557,19 M€) autofinancés à plus des deux tiers est orienté prioritairement autour de la modernisation de l'appareil de formation, de l'emploi, de l'économie, et l'innovation, ainsi que du développement du territoire et de la transition énergétique.

Les grands équilibres du budget primitif 2015

Le BP 2015 comporte 1.517,78 M€ de dépenses et recettes réelles (hors mouvements comptables sur emprunts).

Ce montant se répartit pour :

- 819,59 M€ en fonctionnement, dont 779,59 M€ de dépenses hors charges de la dette,
- 698,19 M€ en investissement, dont 557,19 M€ de dépenses hors remboursement du capital de la dette.

Quant aux autorisations pluriannuelles¹, leurs montants ont été fixés au BP 2015 à 680,87 M€ pour les autorisations d'engagement (« **AE** ») en fonctionnement et 550,16 M€ pour les autorisations de programme (« **AP** ») en investissement.

Au travers de ce budget, la Région des Pays de la Loire met en œuvre les grands objectifs de sa stratégie financière : maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,5% en 2015, soit 0,2 % hors

charges contraintes), confortant ainsi la priorité renforcée aux investissements (557,19 M€ en 2015, sur un total de 2,8 milliards sur la période 2011-2016).

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet en effet de dégager une épargne brute de 217,48 M€. Déduction faite de l'amortissement de la dette, plus de 76,48 M€ viendront renforcer l'autofinancement de l'effort d'investissement annuel.

Le besoin de financement s'établit à 325,63 M€, en légère hausse par rapport au budget primitif 2014. Toutefois, cette hausse de l'emprunt d'équilibre ne doit pas être confondue avec une accélération du rythme d'endettement. On constate, au contraire, un ralentissement du rythme d'endettement après neutralisation de l'impact du remboursement du premier emprunt auprès des particuliers (obligataire *in fine*), devant intervenir en novembre 2015.

¹ Autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement et autorisations de programme (AP) en investissement.

Les dépenses du budget primitif 2015

Avec 819,59 M€, les dépenses de fonctionnement affichent une progression de 1,7 %. Hors dette, celles-ci s'établissent à 779,59 M€ et leur progression est contenue à 1,5 %. Cette évolution résulte essentiellement de facteurs externes tels que le transfert de nouvelles compétences en matière de politiques européennes et la mise en place de mesures réglementaires nationales. Elle reste cependant maîtrisée grâce à un effort accru sur les autres postes de dépenses de fonctionnement et une optimisation des moyens budgétaires de la Région.

FONCTIONNEMENT 2015	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€) (*)	% du total	Montant (en M€) (*)	% du total
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	31,59	4,64%	28,71	3,5%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	206,87	30,37%	127,02	15,5%
Education et apprentissage	202,24	29,70%	208,23	25,41%
Infrastructures, transports et déplacements	141,41	20,77%	145,24	17,72%
Aménagement du territoire et environnement	5,96	0,88%	5,82	0,71%
Stratégie européenne, internationale et coopérations interrégionales	10,13	1,49%	11,67	1,42%
Solidarités, santé et égalité des droits	51,42	7,55%	53,19	6,49%
Culture, sport, jeunesse et éducation populaire	27,78	4,08%	26,16	3,19%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	3,54	0,52%	213,56	26,06%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (**)	680,87	100,00%	819,59	100,00%
Mouvements comptables sur emprunts (**)				
TOTAL	680,87	100,00%	819,59	100,00%

(*) Données prévisionnelles du BP 2015.

(**) Ecritures neutres (inscription identique en dépenses et en recettes)

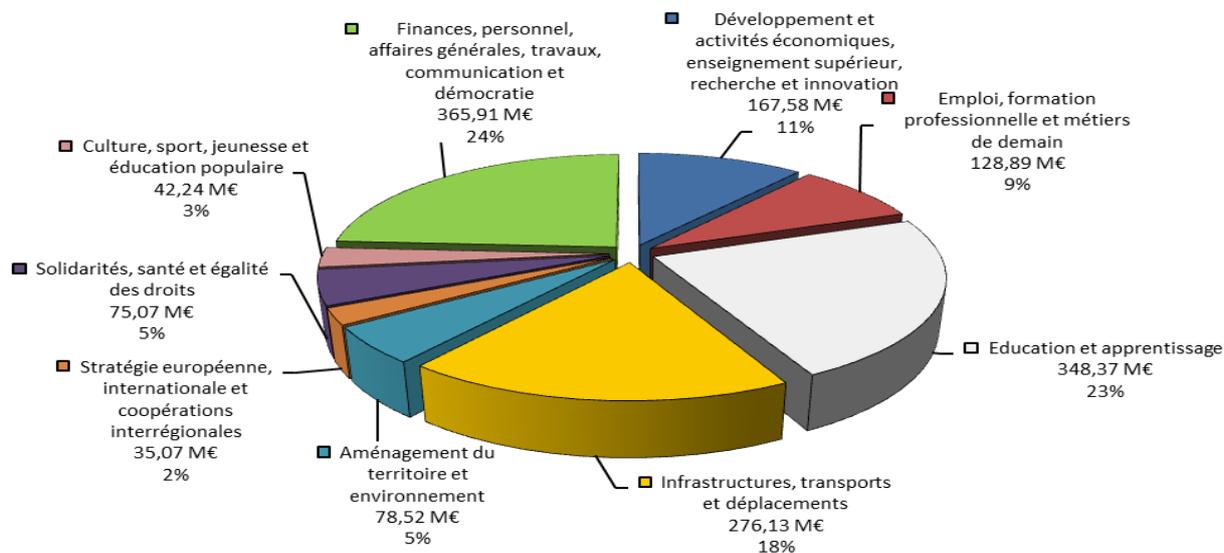
Avec 698,19 M€ au total et 557,19 M€ pour les seules dépenses hors amortissement de la dette, **les dépenses d'investissement sont maintenues à un haut niveau et témoignent du volontarisme régional d'agir** en faveur de l'emploi et du développement, en donnant la priorité aux investissements structurants pour le territoire.

INVESTISSEMENT 2015	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€) (*)	% du total	Montant (en M€) (*)	% du total
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	188,26	34,22%	138,87	15,46%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	0,07	0,01%	1,88	0,21%
Education et apprentissage	173,12	31,47%	140,14	15,60%
Infrastructures, transports et déplacements	60,52	11,00%	130,89	14,57%
Aménagement du territoire et environnement	64,78	11,77%	72,70	8,09%
Stratégie européenne, internationale et coopérations interrégionales	6,30	1,15%	23,40	2,61%
Solidarités, santé et égalité des droits	27,05	4,92%	21,88	2,44%
Culture, sport, jeunesse et éducation populaire	19,05	3,46%	16,08	1,79%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	11,01	2,00%	152,35	16,96%
TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (**)	550,16	100,00%	698,19	77,73%
Mouvements comptables sur emprunts (**)			200,00	22,27%
TOTAL	550,16	100,00%	898,19	100,00%

(*) Données prévisionnelles du BP 2015.

(**) Ecritures neutres (inscription identique en dépenses et en recettes)

Budget Primitif 2015 : les dépenses
1 517,78 M€ de crédits de paiement
 (hors mouvements comptables sur emprunts)



Développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation



Près de 220 M€ d'autorisations pluriannuelles seront ouvertes à l'occasion de ce budget, dont 188,3 M€ en investissement.



En matière d'enseignement supérieur et de recherche, ce budget poursuit la mise en œuvre du schéma régional ESRI 2014-2020 (schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation). 50,7 M€ d'autorisations pluriannuelles seront consacrées à la



recherche dont 24 M€ en faveur des programmes de recherche, formation, innovation et 17 M€ pour le soutien des équipements structurants et centres de recherche.

La Région des Pays de la Loire confirme également ses ambitions dans le soutien à l'enseignement supérieur avec 10 M€ d'autorisations pluriannuelles en 2015 autour de projets déjà identifiés tels que la création du département informatique de l'Université de Nantes, le campus Heinlex à Saint Nazaire ou l'extension de l'ISTIA à Angers tout en poursuivant la feuille de route établie sur le déploiement des équipements numériques.

36,7 M€ d'autorisations pluriannuelles seront consacrées au **développement technologique et aux plateformes régionales d'innovation** en faveur de nouveaux projets comme le Technocampus Océan, Pléiade (Plateforme Européenne d'Intégration, d'Assemblage et de Développement Electronique) à Angers ou encore le développement du CEA Tech.

42,2 M€ d'autorisations pluriannuelles sont dédiées au **développement industriel et à l'innovation**, dont 32 M€ pour le fonds d'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie. La Région poursuit les dispositifs « Dinamic Entreprises », « Objectif Performance » ou encore « FRAC Industrie » permettant d'accompagner de nombreuses entreprises ligériennes dans leurs projets et leurs démarches de compétitivité.

Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire soutient le maintien de l'emploi industriel local et le développement des entreprises en dotant le fonds d'intervention territorial de 3,6 M€ d'autorisations pluriannuelles.

Mobilisée sur les projets structurants à l'échelle du territoire régional, la Région inscrit 7,7 M€ d'autorisations pluriannuelles pour l'emploi et l'économie de proximité, favorisant ainsi l'animation économique régionale, l'entrepreneuriat, la démarche

RSE, ou encore le déploiement de dispositifs pour les entreprises en difficulté.

1,9 M€ d'autorisations pluriannuelles seront notamment consacrées à l'accompagnement de la performance économique des entreprises artisanales et du commerce.

Avec 27,5 M€ d'autorisations pluriannuelles (+12%), ce budget traduit un effort particulièrement soutenu en faveur des industries agroalimentaires, du développement durable et d'une alimentation durable et de qualité pour tous. L'action régionale viendra par ailleurs accompagner la montée en puissance des actions relevant des fonds européens.

Aussi, les actions en faveur de la **pêche maritime et de l'aquaculture** seront dotées de plus de 4,7 M€ d'autorisations pluriannuelles.

Plus de 10 M€ d'autorisations pluriannuelles seront ouvertes sur les dispositifs régionaux soutenant le **secteur touristique**, refondus dans le cadre d'un programme unique « Fonds régional de développement des entreprises, acteurs et destinations touristiques ».

Emploi, formation professionnelle et métiers de demain



Afin de répondre au dynamisme démographique et favoriser l'insertion des jeunes, 206,9 M€ d'autorisations pluriannuelles

sont injectées afin d'investir dans la formation, le savoir-faire, et de conduire la nouvelle offre de formation professionnelle continue pour les demandeurs d'emploi. Cela représente plus de 129 M€ de crédits annuels.

Le Programme « Je me qualifie », doté de plus de **118 M€ d'autorisations pluriannuelles** permettra aux Ligériens les plus éloignés de l'emploi d'obtenir une première qualification professionnelle ou d'élever leur niveau de qualification.

Le nouveau programme « **Je m'oriente, je me prépare** » 2015-2017, doté de plus de **28,8 M€ d'autorisations pluriannuelles**, permettra aux demandeurs d'emploi de se préparer à accéder à une formation qualifiante, un contrat de professionnalisation, d'apprentissage ou à un emploi aidé.

Plus de **10 M€ d'autorisations pluriannuelles** seront allouées aux nouvelles actions permettant aux personnes souvent éloignées de l'emploi d'acquérir et de développer de façon individualisée **des compétences clés**.

32,7 M€ d'autorisations pluriannuelles permettront de garantir un accès à l'offre de formation régionale et de rémunérer les stagiaires de la formation professionnelle continue qui ne sont pas indemnisés par Pôle Emploi.

5,1 M€ seront alloués dans le cadre d'un nouveau programme en vue de déployer des **actions en termes d'information, d'analyse et de prospective de l'emploi**.

A hauteur de **4,4 M€ d'autorisations pluriannuelles**, le BP 2015 permettra également la poursuite du **plan de continuité professionnelle**. La priorité est donnée à la formation des salariés les plus fragiles et aux démarches de Gestion territoriale des emplois et des compétences. Cette enveloppe vise aussi à soutenir les initiatives relatives à la mise en place **d'une gestion des âges** et à **l'amélioration des conditions de travail**.

Education et apprentissage

Avec 375 M€ (+4,3%), dont 173,1 M€ en investissement, les inscriptions pluriannuelles en matière d'éducation et d'apprentissage s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents.

Pour préparer l'avenir et doter le territoire des infrastructures de formations nécessaires aux futurs jeunes ligériens (15 000 lycéens et apprentis, et 15 000 étudiants supplémentaires attendus d'ici 2025), plus de **105 M€ d'autorisations pluriannuelles** seront dédiés aux **études et travaux dans les lycées publics** afin notamment d'achever les travaux du lycée de Beaupréau qui ouvrira ses portes à la rentrée 2015.

8 M€ d'autorisations pluriannuelles et **8,9 M€ de crédits annuels** seront consacrés à la **modernisation du matériel et du mobilier des lycées**. Cette politique volontariste vise prioritairement l'amélioration des conditions de vie des lycéens et des conditions de travail des agents territoriaux.

7,8 M€ d'autorisations pluriannuelles seront destinés à l'informatisation et à la modernisation de l'environnement numérique des lycées du territoire.

La dynamique d'investissement concernera également l'apprentissage avec plus de **20 M€ d'autorisations pluriannuelles**. Ces enveloppes permettront notamment d'engager dès 2015 des projets structurants tels que **l'Académie Jules Verne du Manufacturing et le projet d'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA)**.

Pour conserver la dynamique d'évolution de l'offre de formation en apprentissage, la Région des Pays de la Loire accorde aux **Centres de Formation d'Apprentis (CFA)** une dotation de fonctionnement de **91,4 M€ d'autorisations pluriannuelles**. Cette dynamique contribue à élever le niveau de formation des jeunes et à répondre aux besoins en renouvellement de compétence des entreprises.

Les apprentis pourront toujours bénéficier du **programme d'actions éducatives** (1,5 M€ d'autorisations d'engagement) ainsi que des **mesures en faveur des apprentis** (Pass apprenti, fonds social régional, aide à l'équipement professionnel, gratuité des manuels scolaires, « Ordipass ») financées par la Région pour plus de **11,7 M€ d'autorisation pluriannuelles**.

Près de **21 M€ de crédits annuels sont inscrits en faveur du soutien aux employeurs d'apprentis** des Pays de la Loire.

Infrastructures, transports et déplacements



Avec **202 M€ d'autorisations pluriannuelles (+47%)** et **276 M€ de crédits de paiement**, la Région des

Pays de la Loire réaffirme en 2015 son engagement fort en faveur des infrastructures de transports et de déplacements.

Plus de 42,5 M€ de crédits de paiement seront prévus en faveur des infrastructures ferroviaires, qui permettront en premier lieu de réaliser les travaux de la seconde phase de modernisation des lignes Nantes-Saint Gilles Croix de Vie. Le BP 2015 permettra aussi de poursuivre les études d'augmentation de capacités de l'axe Nantes-Angers ou encore d'engager les études pour améliorer la ligne Nantes-Bordeaux.

La Région poursuit sa **politique en faveur de l'intermodalité** et des transports collectifs. Plus de **42 M€ d'autorisations pluriannuelles** seront proposées, notamment pour le financement des études et travaux liés à la modernisation de la gare de Nantes, principal nœud de correspondance du réseau de transport régional et sixième gare de France.

8,5 M€ d'autorisations pluriannuelles et 67,4 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour le financement de **l'optimisation du parc existant** et pour la poursuite des travaux **d'extension des installations de maintenance de Nantes**, afin de les adapter aux nouvelles rames automotrices à deux niveaux commandées par la Région en 2013. **141,3 M€** seront alloués pour le fonctionnement du réseau ferroviaire régional.

3,5 M€ d'autorisations pluriannuelles sont inscrits pour soutenir les opérations d'aménagement du **Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire**.

Aménagement du territoire et environnement

Afin de garantir un développement harmonieux et équilibré des territoires, la Région consacrera **70,7 M€ d'autorisations pluriannuelles** dont **64,7 M€** en investissement et **78,5 M€** de crédits de paiement (+12 %).

33,3 M€ d'autorisations pluriannuelles seront consacrées à la **mise en œuvre de la politique contractuelle territoriale**. Ces inscriptions permettront notamment d'achever le déploiement de la nouvelle génération de contrats régionaux, d'en renouveler d'autres mais aussi d'engager les travaux pour préparer l'avenir et définir une nouvelle politique contractuelle territoriale.

L'année 2015 permettra le déploiement de 4 nouvelles démarches « Agir pour » visant à accompagner les territoires spécifiques en matière de développement économique.

En 2015, la Région mettra en œuvre un nouveau dispositif d'aide régionale doté de **4 M€ d'autorisations pluriannuelles pour la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural**.

En matière d'environnement, 36,2 M€ d'autorisations pluriannuelles (+28%) sont proposés. 9,5 M€ seront consacrés à la préservation de la biodiversité et la mise en valeur du patrimoine naturel d'intérêt régional.

Dans le cadre de la stratégie régionale de transition énergétique, près de **17,5 M€ d'autorisations pluriannuelles** seront alloués à la **maîtrise de l'énergie** et viendront soutenir les travaux réalisés par les acteurs et les particuliers dans ce domaine.

La Région sera mobilisée en 2015 pour conforter les actions en faveur de la **gestion des bassins versants et de la Loire** avec l'inscription de plus de **8,7 M€ d'autorisations pluriannuelles**.

La stratégie régionale de transition énergétique 2014-2020

Dans un contexte de hausse des prix des énergies et de changement climatique, la Région des Pays de la Loire a souhaité adopter une stratégie régionale de transition énergétique 2014-2020.

Véritable feuille de route opérationnelle, co-construite avec les acteurs régionaux pouvant participer au financement de la transition énergétique, cette stratégie se décline autour de trois grands axes :

- consommer moins et mieux (rénovation thermique des bâtiments, efficacité énergétique des entreprises et diffusion d'une culture de la sobriété énergétique),

- faire de la transition énergétique le moteur du développement du territoire (valorisation des éco-filières et des productions régionales d'énergies renouvelables),

- instaurer une gouvernance de la transition énergétique (conférence permanente, observation de la transition énergétique et climatique, groupe de travail scientifique).

En 2015, 17 M€ d'autorisations pluriannuelles seront consacrées à la rénovation des logements et à la mise en place d'un guichet unique de rénovation énergétique pour les particuliers et les entreprises, dans le cadre d'une enveloppe de 107 M€ permettant d'amorcer la stratégie régionale de transition énergétique.

Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales

Le BP 2015 propose 16,4 M€ d'autorisations pluriannuelles pour la mise en œuvre de la stratégie européenne et internationale de la Région, dont 10,1 M€ en fonctionnement et 6,3 M€ en investissement.

Près de 7,7 M€ d'autorisations pluriannuelles seront allouées aux **aides à l'internationalisation des entreprises**, et en premier lieu au « **pack export** ».

4,5 M€ d'autorisations d'engagement seront accordées au programme Envoleo d'aide à la **mobilité internationale des étudiants**.

En matière de coopération internationale, la Région consacrera 2,7 M€ d'autorisations pluriannuelles pour conforter les coopérations existantes et en premier lieu le fonds régional d'aide et de solidarité internationale pour la coopération et le développement (FRASICOD).

En matière de fonds et politiques européennes, l'année 2015 marquera le déploiement de la nouvelle programmation 2014-2020, articulée avec la signature et l'engagement du Contrat de Plan Etat-Région, et avec le financement des premiers projets. La Région compte aussi renforcer sa présence dans les réseaux régionaux et interrégionaux par un soutien dans la mise en œuvre des projets des différents acteurs.

Solidarités, santé, et égalité des droits

De nouveau, les solidarités sont au cœur des priorités régionales en 2015 avec 78,4 M€ d'autorisations pluriannuelles.



4,5 M€ sont prévus pour mettre en œuvre des actions de lutte contre les discriminations et pour déployer le Pack autonomie des jeunes (Pack 15-30).



3,2 M€ seront alloués pour promouvoir le développement de **l'offre de santé de la région et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des ligériens**, afin d'atteindre l'engagement

ambitieux des 45 maisons de santé financées d'ici 2015.

La Région maintient son ambition d'une amélioration constante de l'offre de formations avec **46,6 M€ (+9,3%) d'autorisations pluriannuelles pour les formations sanitaires et sociales** en ouvrant notamment 196 places supplémentaires en formations sanitaires.

3,2 M€ d'autorisations pluriannuelles sont injectées pour financer **les bourses des élèves et étudiants en sanitaires et sociales**. Cette enveloppe est actée pour prendre en compte les **situations de précarité** pour chaque échelon.

1 M€ d'autorisations pluriannuelles seront mobilisées pour favoriser l'embauche de jeunes en **emploi d'avenir** dans les PME des filières industrielles ligériennes et soutenir la pérennisation des postes déjà créés.

Par ailleurs, avec l'inscription de **3,3 M€ d'autorisations pluriannuelles**, la Région réaffirme en 2015 sa volonté de **créer un Etablissement Public Foncier Régional (EPFR)** qui constituera un outil stratégique d'aménagement du territoire à même de répondre aux problématiques de logement, d'étalement urbain, de développement économique ou de préservation du littoral.

Un demi-million d'euros sera à nouveau consacré à **lutter contre les discriminations**, à promouvoir l'égalité femmes-hommes, à favoriser la défense des droits et à soutenir les projets développés dans le cadre de l'Agenda 22.

En matière de logement, la Région réaffirme sa volonté d'améliorer le cadre de vie des Ligériens en se concentrant plus particulièrement sur les besoins des jeunes.

Plus de 16,7 M€ d'autorisations pluriannuelles seront inscrits en ce sens dont 4,5 M€ dédiés à la réhabilitation des résidences étudiantes et 1,5 M€ à la construction de nouvelles résidences. Le BP 2015 intègre aussi 3 M€ pour améliorer les conditions de logement des jeunes travailleurs et saisonniers.

Le Fonds Régional d'Accompagnement du Logement Social (FRALS), qui vise à soutenir les opérations d'amélioration du cadre de vie des Ligériens dans les zones urbaines sensibles confrontées à des problématiques spécifiques, sera doté de 3 M€.

Culture, sport, citoyenneté et éducation populaire

La Région des Pays de la Loire poursuivra son effort en faveur du **développement culturel et sportif** avec près de **47 M€** d'autorisations pluriannuelles.

Elle confirme son soutien aux équipements structurants en inscrivant **7 M€** d'autorisations pluriannuelles, avec comme projet phare de l'année le **CREPS**, pôle d'excellence sportive, opérateur de formation, d'animation et centre d'accueil et de ressources de la vie associative.

Cette politique se traduit également par le soutien aux pratiques sportives avec plus de 6,9 M€ d'autorisations pluriannuelles, en progression par rapport à 2014, afin de répondre aux enjeux du sport de haut niveau, mais aussi de développer la pratique sportive pour tous, avec une attention particulière accordée à la lutte contre les discriminations dans l'accès à la pratique sportive et au handisport.

Les ambitions régionales en matière de **soutien à l'action culturelle** sont maintenues et confortées avec plus de **19 M€** d'autorisations pluriannuelles dont 12,1 M€ au titre des **arts de la scène** (ONPL, Folles Journées...) et 2,3 M€ pour encourager **l'accessibilité de la culture pour tous et la promotion de la diversité culturelle**.

Le BP 2015 prévoit également une dotation de 9,8 M€ en faveur de la **valorisation du patrimoine régional** et la promotion des métiers de ce secteur.

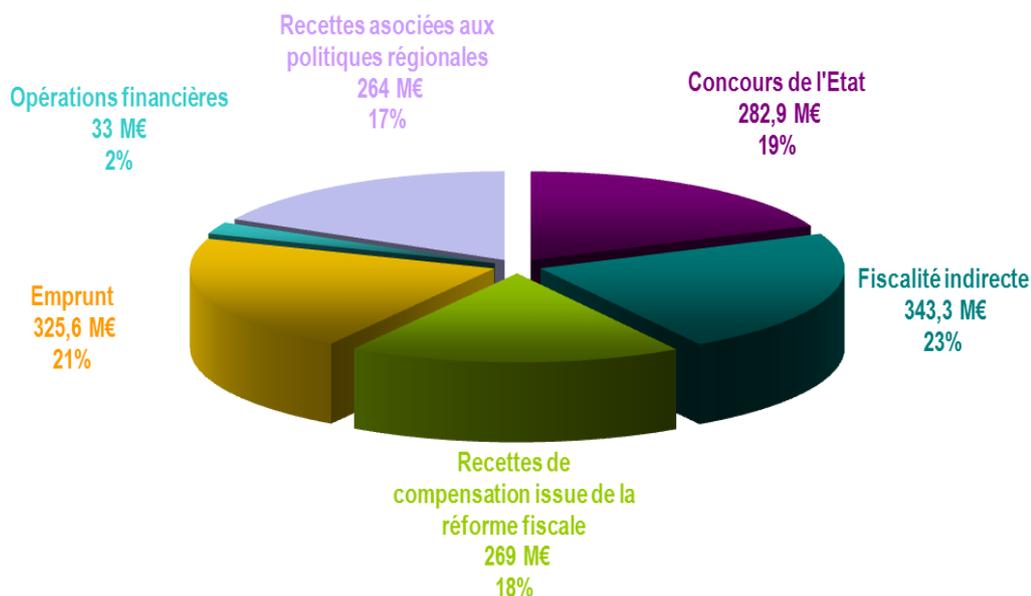
Enfin, la politique régionale en matière de jeunesse et d'éducation populaire se traduira par une dotation de plus d'1,4 M€ d'autorisations d'engagement qui viendront soutenir les associations mobilisées dans cette dynamique.

Les recettes du budget primitif 2015

Les recettes réelles, hors emprunt, attendues au titre du BP 2015 s'élèvent à **1.192,2 M€**, soit une évolution de +0,2% par rapport au budget primitif 2014.

En fonctionnement, ce sont 1.037,1 M€ de produits qui sont attendus, enregistrant une baisse de 2,2% par rapport au budget précédent. Cette baisse est notamment liée à la réduction des concours financiers de l'Etat, et à un levier d'ajustement limité sur les recettes fiscales. En investissement, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 155,1 M€, soit une hausse de près de 20% par rapport au budget primitif 2014.

Budget Primitif 2015 : les recettes
1 517,8 M€ de crédits annuels



RECETTES (en M €)	Montants 2015	%
Concours financiers de l'Etat	282,9	19%
Fiscalité indirecte	343,3	23%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	269,0	18%
Emprunt	325,6	21%
Opérations financières	33,0	2%
Autres recettes (associées aux politiques régionales)	264,0	17%
Total	1517,8	100,00%

(*) Données prévisionnelles du BP 2015.

Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité

Les recettes de compensation attendues en 2015 s'établissent à **269 M€**. Les prévisions de recettes de CVAE s'élèvent à 203 M€, soit une hausse de 3% par rapport au budget prévisionnel 2014.

Concernant l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, les prévisions s'élèvent à 34,3 M€ en 2015 (+ 0,3 %). Les dotations créées pour compenser le différentiel avec l'ancien produit de taxe professionnelle s'élèvent à 31,6 M€.

La fiscalité indirecte

Concernant la **fiscalité indirecte**, le produit attendu s'élève à **343,3 M€**, soit une baisse de 0,9 % par rapport au budget primitif précédent.

En s'appuyant sur des prévisions prudentes du nombre d'immatriculations, l'estimation du produit de la **taxe sur les cartes grises** attendu en 2015 est de **127 M€**, contre 130 M€ en 2014.

Le produit attendu de **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)** s'élève à 216,3 M€ répartis de la sorte :

- 177 M€ de la fraction correspondant aux compensations des transferts de compétences de l'Etat vers les régions dans le cadre de la Loi du 13 août 2004.
- 39,3 M€ de TICPE Grenelle destinés à des investissements de transports durable, ferroviaire ou fluvial

Les recettes issues de la **refonte du système de financement de l'apprentissage** sont désormais comptabilisées en tant que ressources fiscales indirectes. La Région devrait percevoir près de **159,1 M€** au titre de ces ressources de substitution des anciennes dotations relatives à la formation professionnelle et l'apprentissage.

Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat enregistrent en 2015 une nouvelle baisse de 20 % par rapport au montant 2014 pour s'établir à **282,9 M€**, qui est la résultante de la contribution des collectivités locales aux efforts de redressement des comptes publics

de la Nation, mais aussi de la transformation de dotations en recettes fiscales.

- Dotation Globale de Fonctionnement 232,7 M€
- Dotation Générale de Décentralisation 19 M€
- Dotation régionale d'équipement scolaire 23,1 M€
- Allocation Compensatrice de Fiscalité 8,1 M€

Autres recettes, liées aux politiques régionales

Les recettes liées aux politiques régionales correspondent aux participations (29,5 M€), aux fonds structurels européens (30,5 M€), aux remboursements de prêts et d'avances (22,4 M€), aux recettes tarifaires et de gestion (22,2 M€) et aux recettes exceptionnelles (0,4 M€).

Un emprunt d'équilibre contenu

La forte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager **une épargne brute de 217 M€ en 2015**. Celle-ci contribuera avec les recettes propres de la Région à **autofinancer deux tiers des investissements régionaux**, avec un recours à l'emprunt contenu à 326 M€. Ainsi, **tout en poursuivant son effort d'investissement avec 557,19 M€ en 2015**, la Région des Pays de la Loire préserve ses grands équilibres financiers définis dans sa stratégie pluriannuelle 2011-2016. Elle garantit aussi le respect de la cible de capacité de désendettement à **6 années** à l'horizon 2016, conformément à la stratégie pluriannuelle actualisée à l'occasion du Débat d'orientations budgétaires le 28 novembre 2014.